



*Décisions prises dans le cadre de la
délégation accordée au maire par le
Conseil Municipal
(Délibération du 5 juillet 2021)*

Décision n° 1

de retenir ATEMPORELLE 117 bis rue A. Briand à Parthenay (79200) pour établir une étude documentaire et une étude du bâti de l'Hôtel de Puissaye, pour un montant de 19 927.60 € HT soit 23 913.12 € TTC.

Décision n° 2

de retenir BIOMASSE NORMANDIE, 18 rue d'Armor à Caen (14000) pour une mission d'accompagnement à la rédaction d'un rapport sur le principe du mode de gestion du service public réseau de chaleur pour un montant de 2125 € HT soit 2550 € TTC